

Modification des Statuts homologuée en AG le 28 mai 2023

TEXTE ACTUEL

13.1. Composition

Le Comité de Direction est composé de vingt et un ~~vingt-cinq~~ membres (21) ~~(25)~~ dont 4 licenciées au minimum :

- ~~-sept (7)~~ six (6) représentant le Pays Basque ;
- ~~-quatorze (14)~~ douze (12) représentant le Béarn ;
- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a) ;
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b) ;
- ~~-une licenciée ;~~
- un médecin licencié.

Peut assister ~~Assistent~~ également aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultative toute personne dont l'expertise est requise, sur convocation.

- ~~-le Conseiller Technique Départemental ;~~
- ~~-la responsable administrative du District ;~~

OBLIGATIONS FEDERALES

Section 2.1.3 – La composition du Comité de Direction

Le nombre de membres composant le Comité de Direction est celui qui a été défini par l'Assemblée Générale de Ligue / de District et qui figure dans les statuts.



Article 13.1
des Statuts-types

Le Comité Direction ne peut comprendre moins de 12 membres. En revanche, il n'y a pas de nombre maximum.

RAPPEL

Le Comité de Direction doit au minimum comprendre les 4 personnes suivantes, représentant chacune une "famille" du football :
un arbitre / un éducateur / une femme / un médecin.

Nouveau texte soumis au vote en AG du 26 octobre 2024

13.1. Composition

Le Comité de Direction est composé de vingt et un (21) membres dont 4 licenciées au minimum **parmi lesquelles la représentante des féminines :**

- six (6) représentant le Pays basque ;
- **onze (11) représentant le Béarn ;**
- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a) ;
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b) ;
- une licenciée ;**
- un médecin licencié.

Assistent également aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultative

- le Conseiller Technique Départemental ;**
- la responsable administrative du District ;**
- toute personne dont l'expertise est requise, sur convocation.